

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	12
• votants	13
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

16 mars 2026

Date d'affichage :

Objet

Détermination du nombre
d'adjoints pour le présent
mandat

De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 20 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. BERTRAND Benjamin

Étaient présents :

CHARPY Pierre, BERARD Teddy, DAG Esmâ, DELOCHE Manon,
DINGER Bayram, DINGER Adnan, DINGER Suleyman, HENNEUSE
Doriane, LASNET Sandrine, VALAT Elodie, VAN DETH Nicolas
Absente excusée : FERNANDEZ ROMERO Beatriz donne pouvoir à
Sandrine LASNET
Absents : ANGUENOT Dominique, GUILLON Jean

Secrétaire de séance :

Mme LASNET Sandrine

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de 2 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire
Benjamin BERTRAND